



décès d'un membre de la famille, harcèlement, concubinage ?

Par **tatoune33**, le **27/06/2010 à 12:12**

A sa mort, mon père a été contacté par la gendarmerie (accident domestique). Puis, les choses se sont enchaînées... Le propriétaire du logement de mon oncle a contacté mon père, pour vider l'appartement de mon oncle. Ce fut chose faite avec ma grand mère, tantes, cousins, cousines...

Mais 2 ans plus tard, une famille nous contacte, celle de la copine de mon oncle, pour réclamer les meubles etc...

Ces gens prétendent que leur fille et mon oncle vivaient ensemble (chose que l'on ne peut ni confirmer, ni nier, aucun papier retrouver dans le logement stipule cela). et que certains meubles lui appartenent.

Ils ont donc obligé mes parents à leur redonner une table et des chaises, il y a quelques jours, même si on n'avait pas de certitude sur le fait que se soit elle, ou mon oncle le propriétaire....

Néanmoins, mes parents ne veulent pas d'histoires, surtout pour une table et des chaises.

Mais les choses ne s'arrêtent pas là, puisqu'ils ont contacté mes parents pour un pseudo poil à bois, qu'ils auraient vu chez nous, et qui soit disant leur appartenait... Mais là, on ne peut pas le leur donner puisqu'on en a jamais eu la possession, ni mon père, ni mes tantes, ni ma grand mère. Désormais, ils veulent nous mettre en justice.

Alors, je voudrais rassurer mes parents, car je ne pense pas que se soit une plainte recevable...

Qu'en pensez vous ? Que pouvons nous faire , pour faire cesser ces harcèlements de cette famille, quasi quotidien ?

Merci beaucoup de vos réponses

Cordialement